

2 février 2021

MÉMOIRE AU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Objet : Étude sur Mindgeek

Par : Rose A. Dyson, D.Ed.

Présidente

Canadians Concerned About Violence in Entertainment <C-CAVE.com>

[email:rose.dyson@alumni.utoronto.ca](mailto:rose.dyson@alumni.utoronto.ca)

Mesdames,

Messieurs,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous faire part de mes préoccupations concernant Mindgeek au nom de C-CAVE, organisation que je dirige depuis 1986. Au fil des ans, j'ai suivi et parfois participé à la conversation publique sur la pornographie au Canada. Mon intérêt pour la question repose sur mon expérience de mère et de féministe, avec une formation d'infirmière psychiatrique, un diplôme général en arts, une maîtrise en psychologie et un doctorat en éducation des adultes. Mon premier livre, *MIND ABUSE Media Violence In An Information Age*, publié en 2000, est basé sur les recherches entreprises pour mon doctorat, achevé à l'OISEUT en 1995. Mon second, publié ce mois-ci, est une mise à jour intitulée *MIND ABUSE Media Violence And Its Threat to Democracy*. Dans les deux cas, je discute des nombreuses tendances et études concernant la pornographie, ainsi que d'autres manifestations de violence dans les médias.

Après avoir regardé les 40 dernières minutes du témoignage de Serena Fleites, 19 ans, devant le Comité, le 1er février, il m'apparaît évident que les représentants de Pornhub/Mindgeek ne protègent pas la réputation et la vie privée des jeunes. Ils se sont sciemment livrés à la distribution de pornographie juvénile, en ont tiré profit et devraient être inculpés en conséquence en vertu du Code criminel.

Toutefois, la **notion de consentement** est extrêmement trompeuse. Il est bien connu que les compétences technologiques permettent aujourd'hui de simuler l'impression de consentement donnée dans les images pornographiques alors que tel n'a pas été le cas. Il existe une myriade de façons de justifier la violence envers les femmes en invoquant le consentement : violence domestique (pourquoi est-elle restée), vêtements provocateurs (elle m'a poussé à le faire) ainsi que l'idée qu'une femme accepte de vendre son corps comme prostituée ou dans un film porno, qu'elle ait besoin d'argent ou non. En ce qui concerne les enfants, la simple idée de « consentement » est un oxymoron.

Comme les gouvernements hésitent toujours à adopter la réglementation nécessaire pour lutter contre les nombreuses formes de contenus préjudiciables sur Internet, la prolifération de la pornographie a maintenant atteint des proportions alarmantes. Selon Jeremy Spence, officier de l'OPP à la retraite, avec qui je travaille au sein de l'équipe Anti Internet Child Exploitation Team (AICE-ET), en 2019, le nombre de plaintes reçues par la police avait augmenté de 1500 % au cours des dix dernières années. On estime qu'un enfant sur 3000 est exploité sexuellement chaque année. Selon une collègue de l'équipe et infirmière psychiatrique, Heidi Olson, qui travaille dans l'unité d'agression des enfants d'un hôpital de Kansas City, avant l'âge de 18 ans, 1 fille sur 4 et 1 garçon sur 6 auront subi une agression sexuelle. Comme les enfants tirent leur éducation sexuelle des sites pornographiques, des enfants de 10 ans à peine exploitent d'autres enfants. Les agresseurs sexuels les plus fréquents, estimés à 95 %, sont des garçons de 11 à 15 ans <internetsensefirst.com>. Il suffit de regarder les accusations d'agression sexuelle à la St. Michael's College School pour garçons à Toronto en 2018 et les accusations portées par la suite. De fait, les enfants tombent sur des sites pornographiques en faisant leurs devoirs en ligne. En d'autres termes, ils sont recherchés par des prédateurs sexuels et des producteurs de pornographie, qui façonnent leurs systèmes de

valeurs sur le sujet du sexe. Dans ce contexte, le **concept de « consentement »** est une farce cruelle.

Quelques données de base sur les effets néfastes de la pornographie

Dans la dernière partie du siècle dernier, l'universitaire féministe Catherine Mackinnon a mené le débat au sein de la communauté juridique, rejoignant les thèmes du préjudice et de l'égalité dans un effort pour retirer la pornographie féminine du domaine de la protection de la liberté d'expression. Son évaluation de la lutte actuelle contre la pornographie, dans le contexte de perceptions bien ancrées des libertés civiles biaisées en faveur des intérêts masculins dominants, s'applique également à la lutte actuelle contre la violence dans les médias de divertissement. Tout comme la pornographie érotise la hiérarchie, la violence dans les médias la glorifie. Dans les deux cas, la dynamique centrale est l'inégalité sur la base des relations de domination et de soumission.

Le chercheur américain Edward Donnerstein et ses collègues, Penrod et Linz, ont rapporté en 1987 que « les personnes exposées à certains types de contenus réagissent avec une sensibilité émoussée à la violence contre les femmes, des attitudes calleuses à l'égard du viol, et une excitation sexuelle aux représentations de viol [...] ». En ce qui concerne le matériel classé X sans représentation violente, Donnerstein a déclaré à une audience à Minneapolis en 1983 : « On constate une augmentation des stéréotypes sexuels et à peu près les mêmes choses en termes d'attitudes que l'on obtient avec le matériel violent. La seule différence est l'augmentation immédiate de l'agressivité. » D'autres études ont conclu que la pornographie crée une dépendance et entraîne une distorsion de la capacité à développer des relations normales et saines.

Selon Chris Hedges, journaliste américain et professeur à l'université de Princeton, les féministes ont perdu la lutte contre la pornographie. Selon lui, le monde entier est devenu pornographique. En 2018, il a déclaré : « Les hommes prennent leur pied dans la pornographie parce que les femmes sont soumises. Qui est plus soumis que les enfants? La voie inévitable de tout porno est la pornographie juvénile. Et c'est pourquoi les organisations qui luttent contre la pornographie juvénile, mais pas contre la pornographie adulte, font une énorme erreur ». Tout est relié..

Comme vous le savez maintenant, cette industrie mondiale d'un milliard de dollars est dominée par un distributeur mondial de TI en particulier, Mindgeek, qui a débuté à Montréal, au Canada. Comme l'a écrit Nicholas Kristof dans le *New York Times* le 6 décembre dernier, il s'agit du 10e site Web le plus populaire au monde et de la troisième présence numérique la plus influente sur Internet après Facebook et Google. Il a mis au défi le premier ministre Trudeau, et même tous les Canadiens, de faire preuve d'un peu de courage pour contrer ce scénario flagrant. Aujourd'hui, le capitalisme de surveillance est de plus en plus critiqué à plusieurs niveaux. Il est particulièrement urgent de s'attaquer à la manière dont il exploite les enfants. Dans ce contexte, la législation adoptée au Québec il y a plus d'un quart de siècle, qui interdit la publicité destinée aux enfants sur la base de recherches montrant ses effets néfastes, devrait être mise en œuvre et *appliquée* dans le reste du Canada.

Dans le *Globe and Mail* du 28 janvier 2021, il était rapporté que le ministre du Patrimoine, Steven Guilbeault, a déclaré que des règles gouvernementales sont en train d'être mises en place qui obligeront les sociétés de médias sociaux à supprimer les contenus illégaux ou haineux. Ces règles doivent également inclure la pornographie enfantine. En effet, il faudrait viser toute la pornographie. Ce n'est pas seulement la haine, normalisée en ligne, qui crée un environnement toxique dans lequel nos enfants sont entraînés, mais c'est aussi un environnement prédateur impliquant des abus et une exploitation sexuelle qui fausse leur capacité à développer des relations normales et saines dans la vie. Comme l'a souligné Megan Walker, directrice générale du London Abused Women's Centre à London, en Ontario, dans le *Globe and Mail* du 3 février : « La seule façon pour les femmes et les jeunes filles d'être vraiment à l'abri de l'exploitation sur Pornhub est de le fermer ». J'ajouterais qu'une telle mesure protégerait également les enfants de sexe masculin contre la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle.

Pendant plusieurs décennies, le gouvernement canadien a laissé le virus de la haine, de la misogynie, des divertissements violents et des contenus pornographiques proliférer sur Internet sous le prétexte de « donner une chance à la technologie de se développer ». Cette situation doit changer. Il est maintenant douloureusement

évident qu'une telle approche a été naïve et contraire à l'intérêt public. Nous avons laissé les intérêts des entreprises façonner et déformer les systèmes de valeurs de nos enfants sous le couvert de la protection de la liberté d'expression. La confusion généralisée concernant la liberté d'entreprise des sociétés et la manière dont elle diffère de la liberté d'expression doit être abordée et clarifiée. La mise en œuvre de réglementations et de législations appropriées sur l'utilisation, surtout la mauvaise utilisation, d'Internet se fait attendre depuis longtemps.

Merci de votre attention.

Références

Doak-Gebauer, C.E. (2019) *The Internet: Are Children in Charge? Theory of Digital Supervision*. Tellwell, Canada

Donnerstein, E. Linz, D., & Penrod. (1987). *The question of pornography: research findings and policy implications*. NY: Collier.

Dyson, R.A. (2000) *MIND ABUSE Media Violence In An Information Age*. Black Rose Books, Montreal, Chicago, London.

Dyson, R.A. (2021) *MIND ABUSE Media Violence And Its Threat To Democracy*. Ibid.

Hedges Chris (2018) *AMERICA, THE FAREWELL TOUR*. Vintage, Canada.

Mackinnon, C.A. (1987) *Feminism Unmodified: Discourses on life and law*. Cambridge, MA: Harvard University Press.